



APPEL DE CANDIDATURES

**Nos employés
une force fiable**

Fournisseurs de combattants qualifiés pour la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

La SOPFEU a comme mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec. Le territoire et le type de protection intensive ou restreinte sont définis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Contexte

En période de suppression active, le personnel de la SOPFEU ne suffit pas toujours à ses besoins d'effectifs pour le combat des incendies. La SOPFEU se tourne alors vers des fournisseurs de combattants qualifiés avec lesquels des protocoles d'entente ont préalablement été signés. Ce protocole d'entente est le même pour tous; seul le nombre maximal de combattants que le fournisseur s'engage à fournir à la demande de la SOPFEU peut varier d'un fournisseur à l'autre.

Protocole d'entente

Le protocole d'entente définit entre autres les éléments suivants en détail :

- *Les exigences en santé et sécurité et en formation;*
- *La période de disponibilité des travailleurs (20 mai au 30 août);*
- *Le nombre de travailleurs;*
- *Les taux et les modalités de paiement offert par la SOPFEU.*

Formation

La SOPFEU dispensera un cours de combattant qualifié à tous les travailleurs retenus par le fournisseur au cours de la période allant d'avril à juin. La SOPFEU compense le fournisseur pour les frais de formation.

Secteurs à combler

3 secteurs comportant un protocole bien distinct sont à combler :

- *Saguenay-Lac-Saint-Jean, Base de Roberval*
- *Mauricie, Base de La Tuque*
- *Capitale-Nationale, Base de Duchesnay*

Information et communication

Pour de plus amples de détails, pour avoir accès au protocole d'entente intégral, pour manifester votre intérêt ou pour déposer votre candidature, communiquer avec Daniel Déraps avant le 11 février 2011.

*Daniel Déraps, ing.f., M.Sc.
Chef des opérations terrestres
Base principale de Roberval
1 418 275-6400
Courriel : dderaps@sopfeu.qc.ca*